



HAL
open science

Faut-il une nouvelle réforme des retraites ?

Gerard Cornilleau, Henri Sterdyniak

► **To cite this version:**

| Gerard Cornilleau, Henri Sterdyniak. Faut-il une nouvelle réforme des retraites ?. 2017. hal-03455399

HAL Id: hal-03455399

<https://sciencespo.hal.science/hal-03455399>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Faut-il une nouvelle réforme des retraites ?

OFCE, Le Blog - 2 novembre 2017

Par Gérard Cornilleau et Henri Sterdyniak

En ligne : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/faut-il-une-nouvelle-reforme-des-retraites/>

En matière de retraite, la France est confrontée à quatre défis : le passage à la retraite des générations du baby-boom, l'allongement de la durée de vie, la faiblesse du taux d'emploi, la disparité des régimes. Par contre, elle a conservé un taux de fécondité satisfaisant. La France a choisi un système public, par répartition, qui assure aux retraités un niveau de vie équivalent à celui des actifs. Ce choix a été maintenu malgré la crise économique et les changements politiques. Depuis 1993, les réformes ont nettement ralenti l'évolution des retraites, mais le pouvoir d'achat des retraités reste équivalent à celui des personnes d'âge actif. Le taux d'emploi des seniors a augmenté malgré la crise, alors que celui des jeunes fléchissait nettement. L'équilibre financier structurel du système a été assuré.

Trois questions se posent cependant. Selon les projections du COR de juin 2017, le système des retraites ne connaîtrait qu'un déficit modéré à moyen terme, la part des dépenses de retraites pourraient même diminuer, mais ces projections comportent surtout une baisse sensible du pouvoir d'achat relatif des retraites par rapport aux salaires, de l'ordre de 13% d'ici 2035, 20% d'ici 2050, qui résulterait mécaniquement de la croissance des salaires et de la stagnation des retraites. D'autres scénarios sont possibles, garantissant le maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités, au prix d'une certaine hausse des cotisations salariés. Ce doit être l'objet d'un débat social.

A l'avenir, il faudra tenir compte de la situation de l'emploi pour gérer l'allongement de la durée des carrières. Un report rapide de l'âge ouvrant le droit à la retraite n'est pas souhaitable tant que le chômage ne baisse pas nettement. Il faudra aussi trouver des solutions (emplois aidés, retraites précoces) pour les seniors qui ne peuvent se maintenir en emploi.

Contrairement à une idée répandue, il n'y a pas actuellement de fortes disparités entre les salariés du privé et ceux du secteur public en matière de retraite. Le Président de la République envisage d'unifier les régimes de retraite dans un système unique fonctionnant en comptes notionnels, de sorte qu'« un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». Actuellement, cependant, un euro cotisé donne plus de droit aux femmes qu'aux hommes, aux travailleurs au SMIC qu'aux cadres. Toute réforme unificatrice devrait respecter le caractère redistributif des assurances sociales et tenir compte des disparités d'espérance de vie et de capacité de maintien en emploi. Elle devrait ouvrir le débat social et ne pas être un moyen détourné pour réduire fortement le niveau des retraites. Enfin, la transition sera délicate, puisqu'il faudra recalculer les droits acquis.

Pour en savoir plus : [« Faut-il une nouvelle réforme des retraites ? » Policy Brief OFCE n° 26 du 2 novembre 2017.](#)